



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/452

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 30 432 euros en faveur de l'association La Croix Rouge Française, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Oursons et Compagnie », sis 230 rue de Créqui à Lyon 3ème, pour la rénovation et l'aménagement de son espace extérieur. Approbation et autorisation de signature de la convention.

Direction de l'Enfance

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 08 JANVIER 2021

DELIBERATION AFFICHEE LE : 08 JANVIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/452 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 30 432 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION LA CROIX ROUGE FRANÇAISE, GESTIONNAIRE DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS « OURSONS ET COMPAGNIE », SIS 230 RUE DE CREQUI A LYON 3EME, POUR LA RENOVATION ET L'AMENAGEMENT DE SON ESPACE EXTERIEUR. APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION. (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 09 juillet 2015, le Conseil Municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Mobilier et petits aménagements pour crèches associatives».

Par les délibérations n°2020/5349 du 27 janvier 2020 et n° 2020/312 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement au profit de la structure de petite enfance « Oursons et Compagnie » d'un montant cumulé de 280 000 euros pour l'année 2020.

L'association « La Croix Rouge Française » participe pleinement à la politique petite enfance développée par la Ville de Lyon, en assurant la gestion, le fonctionnement et l'animation de la structure d'accueil petite enfance « Oursons et Compagnie », d'une capacité de 30 places, sise 230 rue de Créqui à Lyon 3^{ème}.

L'espace extérieur apparaît peu adapté à l'accueil spécifique des jeunes enfants. Etabli dans un ancien parc public, il en contient encore des éléments de mobilier, tels qu'un banc public. Par ailleurs, la composition du sol, principalement imperméable, et des espaces verts actuels ne permettent pas aux enfants d'y évoluer sereinement ni de s'approprier les rares éléments de nature existants.

Soucieuse de la qualité d'accueil des enfants, l'association a répondu à l'appel à projet « un coin de verdure pour la pluie », lancé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, et visant deux priorités : la perméabilisation des sols et la récupération d'eau de pluie.

Elaboré avec le concours de Terideal, le projet porté par l'association répond à ces objectifs, en apportant également un ombrage naturel à la cour, un jardin potager et un espace de jeux innovant.

Le montant total de ce projet s'élève à 117 240 euros. L'association a sollicité un financement de 41 160 euros auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Elle a également déposé auprès de la CAF du Rhône une demande de subvention d'investissement de 45 648 euros.

Elle sollicite par conséquent le soutien de la Ville à hauteur de 30 432 euros.

La Ville de Lyon ambitionne de faire de l'ensemble des EAJE qu'elle co-finance des modèles d'écologie, et en premier lieu, en re-végétalisant leurs espaces extérieurs, pour remettre la nature dans le quotidien des enfants. Le projet de « La Croix Rouge Française » s'inscrivant dans cette ambition, il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 30 432 euros en faveur de cette association, qui lui sera accordée sous réserve de validation du projet définitif par la Ville. Les conditions et modalités de versement de la subvention d'investissement de la Ville de Lyon sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n°2015/1195 du 09 juillet 2015, n°2020/5349 du 27 janvier 2020 et n° 2020/312 du 19 novembre 2020 ;

Vu la convention annexée au présent rapport ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

1 – Une subvention d'équipement d'un montant de 30 432 euros est allouée à l'association La Croix Rouge Française pour le réaménagement de l'espace extérieur de la crèche Oursons et Compagnie.

2 – La convention annexée au présent rapport, établie entre la Ville de Lyon et l'association La Croix Rouge Française est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et sera imputée sur les articles 20421 et 20422, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET